

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LES ETCHEMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint- Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **2 mars 2020**, à 19h heures à la salle du conseil municipal.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

Siège #1 - Jacques Audet  
Siège #2 - Thérèse Blanchet  
Siège #3 - Richard Pouliot  
Siège #4 - Marcel Bégin  
Siège #5 - Jocelyn Pouliot  
Siège #6 - Rachel Goupil

Absences:

Tous formant quorum de cette séance sous la présidence de Mme Rachel Goupil, mairesse suppléante.  
La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

**CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET  
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance extraordinaire a été donné et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil, le 2 mars 2020

Après vérification du quorum, Madame le mairesse suppléante déclare la séance ouverte.

**2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

83-03-2020

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE**  
le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 2 mars 2020 tel que lu et présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SESSION
- 2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
- 3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - Résolution, report de la suspension administrative de l'employé numéro 61
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

84-03-2020

**4 - Résolution, report de la suspension administrative de l'employé numéro 61**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE**  
le Conseil de la Municipalité de Saint-Camille reporte la suspension administrative avec solde à une date ultérieure pour l'employé numéro 61. Le tout est effectif en date du 25 février 2020.

**ADOPTÉE**

**5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'assistance.

**6 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 19h15.

\_\_\_\_\_  
Rachel Goupil, mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Nicole Mathieu, directrice générale